COVID-19
CORONAVIRUS

PROTOCOLE SANITAIRE

CONSIGNES ET MODALITES A RESPECTER

PROTOCOLE SANITAIRE

Shiatsu Do Montélimar 指圧道

Consignes générales :

- Tous les mercredis à compter du mercredi 3 mars 2021,
- Horaire : De 10h à 11h15,
- En extérieur et donc selon les conditions météo (annulé en cas de pluie),
- Respect des horaires,
- Lieu : Stage d'athlétisme Fernand Bonnieu, 70 Chemin de Redondon à Montélimar.

Consignes particulières :

- Arrivée 5 minutes avant le début de l'atelier,
- Prévoir une bouteille d'eau individuelle,
- Arrivée en tenue (vêtements souples et amples),
- Pas d'accès aux vestiaires,
- Chaque personne apporte son tapis de sol, son coussin et sa serviette.

Respect des mesures de précaution

- Remplir à chaque atelier la fiche de présence (en mentionnant ses coordonnées – obligation règlementaire),
- Lavage des mains (savon et eau à disposition – solution hydro-alcoolique à disposition),
- Se sécher les mains avec du papier à usage unique (à disposition),
- Utiliser un mouchoir jetable et le jeter aussitôt (poubelle à disposition),
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable,
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique (d'au moins deux mètres),
- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolage (effectuer le salut « Reï » utilisé dans les arts martiaux),
- Pendant les exercices, la distance de deux mètres minimum entre chaque personne doit être conservée, Le masque n'est pas conseillé pendant les exercices mais reste à l'appréciation de chaque personne (augmentation du taux de CO_2 lié à l'activité physique effectuée, mais doit être mis avant le début et à la fin de l'atelier ou pour tout déplacement en dehors de la zone d'exercice sous la responsabilité de chaque personne)

Ce protocole est susceptible d'être modifier en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Bien entendu, je compte sur la responsabilité de chacun pour respecter ces consignes,
afin que ces ateliers puissent se réaliser le mieux possible.
En cas de non respect de ces consignes, l'enseignant se réserve le droit suspendre les ateliers.

Gilles FLORENT